

Les CAP (Commissions administratives paritaires)

Code Général de la Fonction Publique
Décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié
Décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 modifié
Décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017

Définition

Les commissions administratives paritaires constituent avec les commissions consultatives paritaires et le comité technique, les instances de concertation où se retrouvent représentants des collectivités et représentants du personnel.

A la différence du Comité technique qui concerne toutes les catégories d'agents ainsi que les agents contractuels, il existe une commission administrative paritaire pour chaque catégorie A, B et C de fonctionnaires, avec l'instauration de groupes hiérarchiques à l'intérieur de chacune d'elles.

Pour toutes les collectivités et établissements qui leur sont affiliés, les commissions administratives paritaires sont placées auprès des centres de gestion et ce, quelle que soit la catégorie concernée, et le nombre de fonctionnaires.

En cas d'affiliation volontaire, la collectivité ou l'établissement peut se réserver d'assurer le fonctionnement de la totalité des CAP ou certaines d'entre elles.

Dans le cas où la collectivité ou l'établissement n'est pas affilié à un CDG, les CAP sont placées auprès de cette collectivité ou cet établissement.

Les CAP sont présidées par le président du Centre de gestion, le maire ou le président d'établissement. Elles sont présidées par un magistrat de l'ordre administratif lorsqu'elles siègent en conseil de discipline.

Les CAP s'intéressent d'une façon générale aux situations individuelles des agents titulaires. Les situations individuelles des agents contractuels relèvent des commissions consultatives paritaires.

Composition

Les commissions administratives comprennent en nombre égal des représentants des collectivités territoriales ou établissements publics et des représentants du personnel. Chaque titulaire a un suppléant.

Les fonctionnaires territoriaux sont répartis en fonction de leur grade, en six groupes hiérarchiques, définis par le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 modifié. Chacune des catégories A, B et C comportent deux groupes hiérarchiques, dits groupe de base et groupe supérieur.

Les représentants de fonctionnaires territoriaux sont élus sur les listes présentées par les organisations syndicales au scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Afin de favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales, les listes de candidats doivent être composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes représentés au sein de l'instance concernée.

La durée du mandat est de 4 ans.

Les représentants des collectivités sont désignés par l'autorité territoriale (maire ou président) parmi les membres de l'organe délibérant titulaires d'un mandat électif.

Lorsque la CAP est placée auprès du centre de gestion, ses représentants sont désignés par les élus locaux membres du conseil d'administration du CDG, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas par eux-mêmes le fonctionnement d'une CAP pour la même catégorie de fonctionnaires.

Les représentants des collectivités et établissements cessent de siéger lorsque leur mandat électif prend fin.

Les collectivités et établissements peuvent procéder à tout moment et pour le reste du mandat à accomplir au remplacement de leurs représentants.

Rôle des CAP

Leur rôle pour les questions entrant dans le champ de leur compétence est consultatif : les CAP rendent des avis.

Cependant cet avis est obligatoire et doit être préalable à la prise de décision.

La procédure est viciée si l'avis n'est pas rendu, et en cas de contentieux la décision prise peut être annulée pour vice de forme, sans que le fond soit examiné.

Compétences

La loi n° 2019-828 du 26 août 2019 de transformation de la fonction publique est venue supprimer certaines compétences des CAP. Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2021, les CAP sont compétentes uniquement dans les cas suivants :

↳ Sur saisine de la collectivité

- ↳ Refus de titularisation
- ↳ Licenciement en cours de stage
- ↳ Licenciement après une disponibilité en cas de trois refus de poste consécutifs
- ↳ Renouvellement de contrat article 38 (travailleur handicapé)
- ↳ Non renouvellement de contrat article 38 (refus de titularisation).
- ↳ Licenciement au terme d'un CMO, CLM ou CLD en cas de refus d'un poste dans motif valable lié à l'état de santé
- ↳ Refus de mobilisation du CPF pour une 3^{ème} année consécutive
- ↳ Deuxième refus de formation
- ↳ Refus d'un congé à un représentant du personnel au CHSCT pour suivre une formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail
- ↳ Refus de congé pour formation syndicale
- ↳ Sanctions disciplinaires hors premier groupe
- ↳ Licenciement pour insuffisance professionnelle
- ↳ Demande de réintégration à l'issue d'une période de privation de droits civiques, à l'issue d'une période d'interdiction d'exercer un emploi public ou suite à réintégration dans la nationalité française.

↳ Sur saisine de l'agent

- ↳ Révision du compte rendu d'entretien professionnel
- ↳ Refus de disponibilité
- ↳ Refus d'autorisation de télétravail ou de renouvellement
- ↳ Refus d'octroi de congés au titre du CET
- ↳ Refus de temps partiel/litige sur les modalités d'exercice
- ↳ Refus de mobilisation du CPF
- ↳ Refus de démission

Catégorie A : Président M. REVEAU	
Représentants des collectivités territoriales	Représentants du personnel
Titulaires	Titulaires
<p>Monsieur Didier REVEAU Maire de la Ferté-Bernard</p> <p>Madame Patricia EDET Maire de Saint-Martin-des-Monts</p> <p>Madame Claire HOUYEL Maire-adjointe d'Arnage</p> <p>Madame Françoise LELONG Conseillère municipale de Saint-Calais</p> <p>Madame Nathalie MORGANT Maire de Parigné-l'Évêque</p>	<p style="text-align: center;">Groupe hiérarchique 6</p> <p>Monsieur Didier LAVEAU CDC du Pays Fléchois (SNDGCT)</p> <p>Monsieur Frédéric REPUSSEAU CDC de l'Huisne Sarthoise (SNDGCT)</p> <p style="text-align: center;">Groupe hiérarchique 5</p> <p>Monsieur Laurent BAUDRY Mairie de Mulsanne (SNDGCT)</p> <p style="text-align: center;">-</p> <p style="text-align: center;">-</p> <p>Madame Hélène KUHN Mairie de Parcé-sur-Sarthe (UNSA)</p>
Suppléants	Suppléants
<p>Monsieur Jean-Yves AVIGNON Maire de Spay</p> <p>Monsieur Pascal DUPUIS Maire du Grand-Lucé</p> <p>Monsieur André FROGER Conseiller municipal de Connerré</p> <p>Madame Béatrice LATOUCHE Maire du Lude</p> <p>Mme Patricia METERREAU Maire-adjointe de La Flèche</p>	<p style="text-align: center;">Groupe hiérarchique 6</p> <p>Madame Myriam MORTREAU CDC Loir Lucé Bercé (SNDGCT)</p> <p>Madame Isabelle MENARD CDC Sud Sarthe (SNDGCT)</p> <p style="text-align: center;">Groupe hiérarchique 5</p> <p>Madame Isabelle DURAND Mairie de Spay (SNDGCT)</p> <p style="text-align: center;">-</p> <p style="text-align: center;">-</p> <p style="text-align: center;">-</p> <p style="text-align: center;">-</p>

Catégorie B : Président M. REVEAU	
Représentants des collectivités territoriales	Représentants du personnel
Titulaires	Titulaires
<p>Monsieur Didier REVEAU Maire de la Ferté-Bernard</p> <p>Madame Patricia EDET Maire de Saint-Martin-des-Monts</p> <p>Monsieur André FROGER Conseiller municipal de Connerré</p> <p>Madame Claire HOUYEL Maire-adjointe d'Arnage</p> <p>Madame Françoise LELONG Conseillère municipale de Saint-Calais</p> <p>Madame Nathalie MORGANT Maire de Parigné-l'Évêque</p>	<p style="text-align: center;">Groupe hiérarchique 4</p> <p>Madame Sabine OMONT Mairie de Domfront-en-Champagne (UNSA)</p> <p>Madame Katia CHAUFOUR Mairie de Noyen-sur-Sarthe (UNSA)</p> <p>Madame Karine MULLET CDC Sud Sarthe (UNSA)</p> <p>Monsieur Jean-Luc PASTOR Mairie de Coulaines (CFDT)</p> <p style="text-align: center;">Groupe hiérarchique 3</p> <p>Madame Roselyne LAMBERT Mairie Savigné-l'Évêque (UNSA)</p> <p>Monsieur Philippe BARCÉ-RENARD Mairie de Changé (CFDT)</p>
Suppléants	Suppléants
<p>Monsieur Jean-Yves AVIGNON Maire de Spay</p> <p>Monsieur Pascal DUPUIS Maire du Grand-Lucé</p> <p>Madame Béatrice LATOUCHE Maire du Lude</p> <p>Madame Patricia METTERREAU Maire-adjointe de La Flèche</p> <p>Monsieur Anthony TRIFAUT Maire Montfort-le-Gesnois</p> <p>Monsieur Maurice VAVASSEUR Maire de Ballon-Saint-Mars</p>	<p style="text-align: center;">Groupe hiérarchique 4</p> <p>Madame Céline MATHE Mairie de Saint-Cosme-en-Vairais (UNSA)</p> <p>Monsieur Sébastien RIBOULET Mairie de Yvré-le-Pôlin (UNSA)</p> <p>Madame Isabelle MAHUET Mairie de Chantenay-Villedieu (UNSA)</p> <p>Madame Frédérique LEJEUNE Mairie de Coulaines (CFDT)</p> <p style="text-align: center;">Groupe hiérarchique 3</p> <p>Madame Sonia BOULARD Mairie de Beaufay (UNSA)</p> <p>Monsieur Mathieu PONS Mairie de Spay (CFDT)</p>

Catégorie C : Président : M. AMIARD	
Représentants des collectivités territoriales	Représentants du personnel
Titulaires	Titulaires
<p>Monsieur Dominique AMIARD Maire de Cures</p> <p>Monsieur Pascal DUPUIS Maire du Grand-Lucé</p> <p>Madame Patricia EDET Maire de Saint-Martin-des-Monts</p> <p>Monsieur André FROGER Maire-adjoint de Connerré</p> <p>Madame Claire HOUYEL Maire-adjointe d'Arnage</p> <p>Madame Françoise LELONG Conseillère municipale de Saint-Calais</p> <p>Madame Nathalie MORGANT Maire de Parigné-l'Évêque</p> <p>Monsieur Maurice VAVASSEUR Maire de Ballon-Saint-Mars</p>	<p style="text-align: center;">Groupe hiérarchique 2</p> <p>Madame Sophie BORDEAU Mairie d'Allonnes (CFDT)</p> <p>Monsieur Manuel JACQUIN Mairie de La Suze-sur-Sarthe (CGT)</p> <p>Monsieur Hervé CHEVALLIER Mairie de Mulsanne (CGT)</p> <p>Madame Isabelle MOLLÉ Mairie de Voivres-lès-le-Mans (Sud)</p> <p>Madame Sandrine BODEREAU BEATRIX Mairie de Marigné-Lailly (UNSA)</p> <p style="text-align: center;">Groupe hiérarchique 1</p> <p>Madame Delphine HANNIER Mairie de Mayet (CFDT)</p> <p>Madame Isabelle FOUQUERAY Mairie d'Arnage (FO)</p> <p>Madame Sylvie RICHARD CCAS de Montval-sur-Loir (UNSA)</p>
Suppléants	Suppléants
<p>Madame Yveline ASSIER Maire de Les Mées</p> <p>Monsieur Jean-Yves AVIGNON Maire de Spay</p> <p>Madame Véronique CANTIN Maire de Neuville-sur-Sarthe</p> <p>Madame Martine CRNKOVIC Maire de Louailles</p> <p>Madame Béatrice LATOUCHE Maire du Lude</p> <p>Madame Patricia METERREAU Maire-adjointe de La Flèche</p> <p>Monsieur Ludovic ROBIDAS Maire de Rouez</p> <p>Monsieur Anthony TRIFAUT Maire de Montfort-le-Gesnois</p>	<p style="text-align: center;">Groupe hiérarchique 2</p> <p>Monsieur Gwendal DOCET Mairie de Coulaines (CFDT)</p> <p>Madame Christiane Bellanger Mairie de La Flèche (CGT)</p> <p>Madame Diana ALLARD Mairie de La Flèche (CGT)</p> <p>Madame Maryline JARRY Mairie de Moncé-en-Belin (SUD)</p> <p>Madame Patricia LETENDARD Mairie d'Aigné (UNSA)</p> <p style="text-align: center;">Groupe hiérarchique 1</p> <p>Monsieur Sébastien PROUST Mairie de Saint-Mars-d'Outillé (CFDT)</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>Madame Sandrine LE GALL Mairie de Savigné-l'Évêque (UNSA)</p>